

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le 16 Décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSÏÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mr BARBIER Guillaume, Maire

Étaient présents :

BARBIER Guillaume,
BLANCHARD Philippe,
HERIN Christophe
BOISSIERE Rhida
CRESPER Brigitte
POIZEAUX Nicole
POIZEAUX Patrick
MANSARD Alain
DELY Jean-Michel

Était absente :

Mme CORDONNIER Manhattan

Absent Excusé :

VAN NES Marc

Pouvoir : VAN NES Marc à M. HERIN Christophe

Secrétaire de Séance : M. HERIN Christophe

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative au Budget N1-2021-chap chapitre 62 -art-6216
2. Décision modificative N2-2021 chapitre 68-art 6817 (exercice 2018)
3. Délibération règlement intérieur et tarif de la salle des fêtes
4. Délibération : Parc Eolien PIENNES-ONVILLERS
5. Présentation du site internet de la commune
6. Questions Diverses

Début de séance 18h30

1. Décision modificative au Budget N1-2021-chap chapitre 62 -art-6216
2. Décision modificative N2-2021 chapitre 68-art 6817 (exercice 2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certaines imputations de dépenses de fonctionnement et propose :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Crédits réduits</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Solde</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Chapitre 65 - Article 66541</u> <u>Cont. fonds comp.ch.territoriales</u>	- 11000,00 €		0,00 €	
<u>Dépenses</u>	<u>Chapitre 62 - Article 6216</u> <u>Personnel extérieur</u>		+ 11000,00 €		
<u>Dépenses</u>	<u>Chapitre 011 - Article 60632</u> <u>Autres biens mobiliers</u>	- 50 €		0,00 €	
	<u>Chapitre 68 - Article 6817</u> <u>Créances admises en non-valeur</u>		+ 50 €		
		- 11050,00 €	+ 11050,00 €		

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Accepte à l'unanimité la Décision Modificative Budgétaire n°1 présentée ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à cette délibération

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

3. Délibération règlement intérieur et tarif de la salle des fêtes

Monsieur le Maire,

Informe les membres du conseil que les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes sont terminés et que la Commune a reçu un avis favorable de la commission de contrôle des services de l'état.

Le conseil doit délibérer sur les modalités de location de celle-ci.

Le conseil décide que :

- La Location de la salle sera gérée par M. Mansard Deuxième adjoint de la Commune
- Les documents à fournir pour la location :
 - o Un chèque du montant de la location à l'ordre du Trésor public
 - o Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public
 - o Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location

En absence de dégâts apparents lors de l'inventaire et de l'état de lieux, le chèque de caution sera rendu dans un délai de 15 jours, passé ce délai, le chèque sera détruit.

- Que le tarif sera de 75€ +Electricité pour les habitants de la commune l'hiver et de 100€+l'électricité l'été
- Pour les personnes extérieure le tarif de location sera de 200€+l'électricité
- L'électricité sera relevée à l'entrée et à la sortie de la location
- La caution sera de 500€ pour la location
- La salle devra être restituée propre à défaut la Commune fera intervenir une prestataire et les frais seront répercuter en plus sur la location.
- La salle sera gratuite pour la société de chasse sauf l'électricité.
- La Salle sera gratuite pour le comité des fêtes et les évènements malheureux (Décès)

Afin d'éviter toute gêne pour le voisinage une chaîne de sécurité sera mise en place sur le terrain en face de la salle des fêtes pour délimiter le stationnement.

4. Avis du conseil municipal sur Parc éolien PIENNES-ONVILLERS

Monsieur Le Maire,

Informe les membres du conseil que la Commune doit se prononcer sur le projet du parc éolien de PIENNE-ONVILLERS, Mais qu'il ne pourra pas prendre part au vote car il est concerné par le projet en tant qu'exploitant agricole.

Monsieur Le Maire quitte la pièce afin que les membres puissent voter.

Le conseil donne un avis défavorable à l'unanimité des membres présents soit 7 voix.

5. Présentation du site internet de la commune

Le premier Adjoint présente l'ensemble des rubriques du site internet de la commune dans son ensemble aux membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Le conseil municipal décide de mettre fin à la régie détenue par Mme CREPEL en Janvier 2022 à la suite des nouvelles règles de la trésorerie de MONTDIDIER.
- ✓ Après le passage de la commission de sécurité Monsieur le Maire propose de changer l'emplacement du défibrillateur, le conseil municipal acte pour une installation le long du mur, le long de la haie

Le Maire
Guillaume BARBIER

Fin de séance 20h00

Le Secrétaire de Séance
Christophe HERIN